



LE PETIT CHEPPIAT

Bulletin municipal d'information

Commune de CHEPPES LA PRAIRIE

Joyeuses Fêtes de fin d'année!

Le maire William MATHIEU et les conseillers municipaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020 et ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux :

vendredi 10 janvier 2020
à 19 heures à la salle des fêtes.

Dossier

Des travaux en prévision rue Georges d'Amboise

Le SIEM, syndicat départemental qui gère l'organisation de la distribution publique de l'électricité, a programmé au printemps 2020 la sécurisation du réseau électrique pour une deuxième tranche de la rue Georges d'Amboise : de la place jusqu'à la sortie du village en direction de Songy. Poteaux et fils nus obsolètes vont disparaître au profit d'un réseau sous-terrain. Les travaux d'enfouissement sont pris en charge à 95% par le SIEM.

Rénovation de l'éclairage public

Les candélabres à leds permettront une économie d'énergie pour une efficacité supérieure. Le SIEM prend en charge 25% de l'achat de candélabres.

Trottoirs

Les travaux des trottoirs et le génie civil Orange restent à la charge de la Commune. La mise en accessibilité d'un trottoir aux Personnes à Mobilité Réduite impose une largeur au moins égale à 1,40 m. Un géomètre a fait les relevés topographiques et la maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée à AD-P.



Fibre optique : l'internet Très Haut Débit

Cheppes faisant partie des communes prioritaires, le déploiement de la fibre sur notre commune est prévu en 2020. Les sociétés LOSANGE et son sous-traitant AXECOM seront amenés à intervenir sur notre voirie.

Tout Cheppes sur internet

Mieux que *Le Petit Cheppiat* et plus de réactivité sur le site internet de la commune

<https://cheppeslaprairie.pagesperso-orange.fr/>



Pour pouvoir voter, inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 7 février

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°22663*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020

Collecte des ordures pendant les fêtes

Pas de changement pour les bacs d'ordures ménagères les lundis soir.

Les sacs jaunes de tri du mercredi 25 décembre soir et du mercredi 1^{er} janvier devront être déposés les lendemains :

- le jeudi 26 décembre soir
- le jeudi 2 janvier soir.

LUNDI 23/12 SOIR (inchangé)	JEUDI 26/12 SOIR (au lieu du mercredi 25/12 soir)
LUNDI 30/12 SOIR (inchangé)	JEUDI 02/01 SOIR (au lieu du mercredi 01/01 soir)

Collecte 2020

Pour Cheppes, mêmes jours que 2019

Nouveaux habitants

La municipalité souhaite la bienvenue à :

- Mr et Mme BADARI NOTTRET, rue des Moissons
- Mr Benoît BECKER, rue Saint Georges
- Mr et Mme DUPIN THIRY, rue Georges d'Amboise
- Mr et Mme Jérémy JOURNET et leurs trois enfants, rue Georges d'Amboise
- Mme Marie-Claire JUSTIN, rue Saint Georges

Dates à retenir

- Vendredi 10 janvier 19h Vœux du Maire
- Vendredi 31 janvier Rallye Monte-Carlo Historique traversée de Cheppes vers 19h30

Eoliennes de Cheppes

Projet "Cheppes 2"

Le permis de construire pour l'extension du parc éolien est déposé conjointement par les porteurs de projet ENGIE GREEN et les MATS D'EOLE. Douze nouvelles éoliennes et deux postes de livraison devraient sortir de terre dans les mois à venir.

Les premières éoliennes seront situées à 3,3 km des premières habitations de Cheppes et à 2,1 km de Faux-Vésigneul.

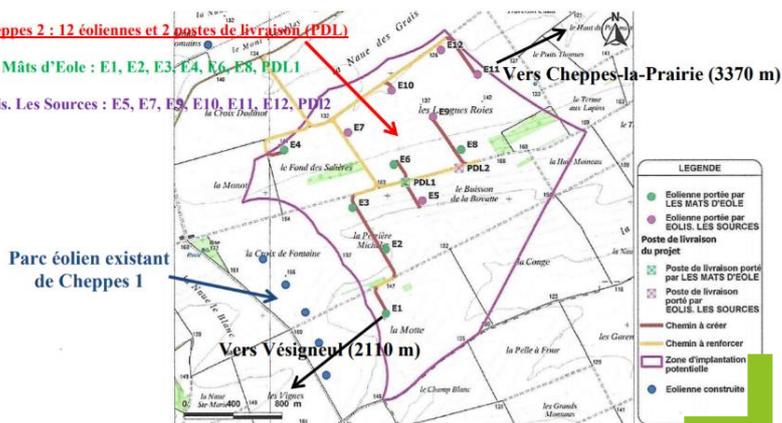
La puissance totale pour le parc projeté est de 26,4 MW avec une production électrique annuelle estimée à 80 000 MWh (en considérant qu'elles produiront pendant 3 100 heures/an à puissance nominale), soit quasiment la consommation annuelle des habitants de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (80 000 habitants).



Cheppes 2 : 12 éoliennes et 2 postes de livraison (PDL)

Les Mâts d'Eole : E1, E2, E3, E4, E6, E8, PDL1

Eolis. Les Sources : E5, E7, E9, E10, E11, E12, PDL2



Travaux d'intérêt communal



Après l'élagage par une entreprise spécialisée, le conseil municipal a entrepris l'éclaircissage et le broyage de plusieurs arbres dans le jardin de l'ancienne école. Le réseau d'évacuation et d'assainissement du logement loué par la commune avait en effet été détruit par la force des racines.

Recensement à Cheppes du 16 janvier au 15 février

Notre commune est recensée tous les 5 ans comme les autres communes de moins de 10 000 habitants. Le recensement 2020 aura lieu du 16 janvier au 15 février. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Comment serez-vous recensé ?

- 1) Vous serez informé par courrier de la visite de l'agent recenseur, Monsieur Didier ARNOULD, notre secrétaire de mairie.
- 2) Vous recevez sa visite.
- 3) Vous remplissez le questionnaire :
 - soit sur internet avec un code personnel remis par l'agent
 - soit sur papier. Dans ce cas l'agent recenseur peut repasser sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire ou vous aider à le remplir.



LE COMITÉ DES FETES

Retour sur... la soirée Beaujolais du 23 novembre 2019



Retour sur... la Journée Champêtre du 14 juillet 2019



Retour sur...

La Chasse aux Œufs et aux énigmes de Pâques



Le Comité se réjouit d'avoir accueilli deux nouveaux membres cette année : Mélanie CLEMENT et Loïc HENRION.

La CCMC en bref

Nouveau site internet de la Communauté de Communes

Notre Communauté de Communes s'est dotée d'un nouveau site internet, vous permettant, en plus de trouver toutes les informations sur la CCMC, de réaliser vos démarches sur une plateforme



citoyenne dédiée et sécurisée, concernant : le scolaire, le périscolaire, l'urbanisme, l'assainissement non-collectif...

MAIRIE

Tel/fax : 03 26 64 12 45

3 rue Saint Georges - 51240 CHEPPES LA PRAIRIE

Mail : communedecheppestlaprairie@orange.fr

Site internet : cheppeslaprairie.pagesperso-orange.fr

Secrétariat

Permanence du maire et des adjointes
Jeudi de 18h30 à 19h30